

# Les effets de seuil : un frein à la croissance des entreprises ?

Dans une récente étude, commandée par l'Ordre des experts-comptables, l'économiste Nicolas Bouzou pointe le problème de la croissance des entreprises de la région. L'une des solutions consiste à former le chef d'entreprise afin d'augmenter le nombre de ses salariés et de passer certains caps. Une étape décisive qu'il faut savoir préparer selon Marc Siré, expert-comptable à Perpignan et vice-président de l'Ordre.

Quels sont les caps sensibles à passer ?

**Marc Siré :** On peut identifier trois grandes zones avec leurs freins et leurs solutions spécifiques : le passage de 0 à 1 salarié ; celui de 10 et de 20 salariés, et le cap des 50 salariés. À chaque fois, il y a un « effet de seuil ». Le chef d'entreprise est confronté à un problème de réorganisation, notamment quant à ses méthodes de travail et de gestion du personnel. S'ajoutent à cela de nouvelles obligations réglementaires, dont les effets sont parfois surestimés par le dirigeant, même s'ils sont réels.

© Peter Allan / OEC



Marc Siré, expert-comptable à Perpignan et vice-président de l'Ordre

Concernant l'embauche du tout premier salarié, quelles sont les difficultés ?

**M.S. :** Ce passage de « je suis tout seul » à « j'ai un salarié » est très largement connu. Même si les mesures existent afin d'atténuer son impact, le recrutement du premier salarié représente un vrai changement. Le risque social de perte de rentabilité, l'inquiétude sur la capacité à fournir constamment du travail au salarié et la réorganisation doivent faire l'objet d'échanges avec un conseil afin d'apprécier les modalités d'embauche et les perspectives d'avenir. Il faut aussi définir un budget prévisionnel pour identifier le chiffre d'affaires complémentaire qui compensera l'augmentation des coûts de la structure.

**Ce bon suivi ne règle pas forcément le problème de la rentabilité...**

**M.S. :** Si les choses sont correctement

préparées, le chef d'entreprise pourra se recentrer sur son cœur de métier au lieu d'être bien souvent le technicien, le commercial et parfois même l'administratif de son entreprise. En clair, il vaut mieux produire ou prospecter au lieu de vouloir tout gérer, comme en faisant sa comptabilité le soir et le week-end ! Le développement du chiffre d'affaires, dans ce cadre, doit permettre de couvrir les charges supplémentaires pour l'entreprise.

Qu'en est-il des autres seuils, à 10, 20 et 50 salariés ?

**M.S. :** On est plus ici sur un problème de réglementation de droit du travail, comme l'obligation d'organiser les élections des délégués du personnel. Si l'impact financier pour l'entreprise est limité à 10, il peut être un

peu plus significatif à 20. Mais là aussi avec des conseils et de l'anticipation, le sujet peut être traité, notamment l'optimisation de la gestion du budget formation. À 50 salariés, il faut mettre en place le comité d'entreprise, la participation des salariés ou encore l'accord sur l'emploi des seniors. Là aussi le risque est de ne pas traiter cette étape ou de vouloir la contourner. En fait, quel que soit le seuil, il faut le gérer et l'anticiper. Le vrai risque serait de ne rien faire et de subir. ■

[www.oec-montpellier.org](http://www.oec-montpellier.org)

